

Traiter les enjeux comptables de la pandémie en IFRS



IDENTIFIER ET EVALUER LES PRINCIPAUX IMPACTS COMPTABLES

De nombreux enjeux avec des ressources limitées

Des questions se posent sur la façon de prendre en compte, dans les comptes établis en normes IFRS, des impacts directs ou indirects de la pandémie.

En pratique, les groupes doivent :

- **identifier** les différentes zones d'impact ;
- **analyser** et **évaluer** ces impacts
- et **présenter** ces derniers au sein de leurs **états financiers IFRS annuels et intermédiaires**

Cet exercice est difficile du fait de la forte **mobilisation** des ressources en interne sur des tâches opérationnelles et du **niveau d'expertise** requis en termes d'analyse comptable et d'évaluation.

Des ressources réduites, les équipes étant mobilisées sur des tâches opérationnelles

Des impacts transversaux dont l'étendue et l'ampleur doivent être évalués

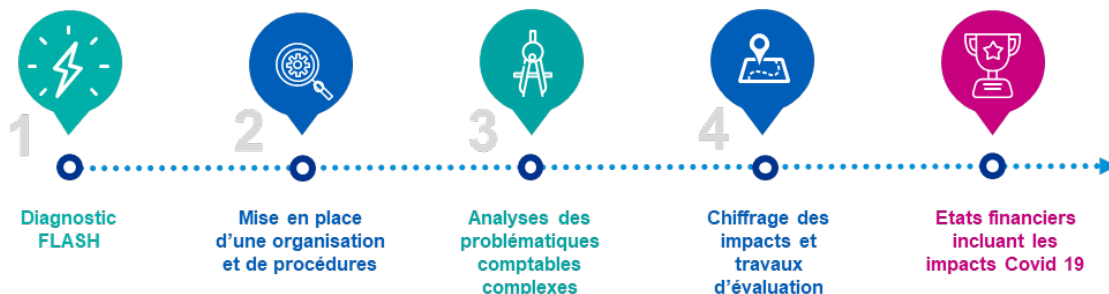
Un contexte nécessitant d'adapter l'organisation de l'entreprise et ses procédures internes

Des analyses comptables complexes à mener

Des besoins pointus en termes d'évaluation



Nos recommandations en 4 étapes



1. Faire un diagnostic flash permettant d'identifier les principaux impacts liés à la pandémie
2. Mettre en place une méthode de recensement et d'évaluation adaptée aux enjeux du groupe (modification de procédure, adaptation des instructions envoyées aux filiales, formation)
3. Analyser les problématiques complexes identifiées (ex : modifications de contrats d'emprunts, de contrats clients, renégociation des loyers)
4. Chiffrer ces impacts et en tirer les conséquences sur les comptes et les notes annexes

1 Tests de dépréciation des actifs non financiers

- **Mettre en place des procédures appropriées** pour identifier des indices de perte de valeur et réaliser des tests
- **Réviser les projections de flux de trésorerie, les taux d'actualisation** (cohérence des taux d'actualisation avec les données de marché et le niveau de risque dans les flux de trésorerie)
- **Réaliser des tests**, y compris des tests de sensibilité
- **Préparer les informations à fournir en annexe**

2 Instruments financiers

- **Réévaluer des pertes de valeur attendues des créances**
- **Analyser les impacts des modifications de dettes** (différés de remboursement...) et **des éventuelles ruptures de covenants**
- **Déterminer les impacts sur la comptabilité de couverture/tests d'efficacité**
- **Préparer des informations à fournir en annexe** (risques de liquidité, de crédit et de marché ainsi que juste valeur)

3 Revenu

- **Vérifier que le traitement comptable des contrats clients n'est pas remis en cause** compte tenu des clauses de type « force majeure », critère de recouvrabilité...)
- **Revoir les estimations** (composantes financement additionnelles en cas de délais de paiement étendus, mesures du degré d'avancement, prix variables, probabilités d'exercice d'options...)

4 Contrats de location (preneur)

- **Réestimer les durées de location**
- **Identifier les formes de réductions de loyer obtenues ou à obtenir** en lien avec la pandémie et analyser leur traitement comptable (en lien avec l'amendement envisagé à IFRS 16)
- **Préparer les informations à fournir en annexe**

5 Traitement des aides gouvernementales

- **Identifier les formes d'aides gouvernementales**
- **Analyser leur traitement comptable** : à quel moment doivent-elles être comptabilisées, comment doivent-elles être présentées (ce qui dépend du champ d'application, typiquement IAS 19 sur les avantages du personnel ou IAS 20 sur les subventions)

6 Présentation du compte de résultat et de la performance

- **Collecter l'information sur les impacts résultat** spécifiquement imputables à la pandémie
- **Suivre les discussions de place sur les possibilités de présentation en « résultat opérationnel non courant »**
- **Suivre les dispositions relatives aux indicateurs « non GAAP »**

Nos équipes pluridisciplinaires composées de spécialistes en normes comptables et en évaluation peuvent vous accompagner et vous faire bénéficier de leur expérience pour chacune des problématiques rencontrées, avec une approche pluridisciplinaire et pragmatique.

Contacts



Catherine Porta
Associée
+ 33 6 18 47 14 49
cporta@kpmg.fr



Astrid Montagnier
Associée
+33 6 03 52 48 60
amontagnier@kpmg.fr



Aurélie Souchon
Director
+33 1 55 68 65 93
asouchon@kpmg.fr

L'étendue et la nature des services détaillés dans ce document sont soumis aux règles déontologiques de la profession, selon que nous sommes commissaires aux comptes ou non de votre entité ou de votre groupe. Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinet membre.